

**OBJET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET PRIMITIF 2008**

Les nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient une Délibération spécifique aux subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi.

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, vous avez approuvé le principe de la conclusion de Contrats d'Objectifs et d'Avenants à ceux existants avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23 000,00 €, conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

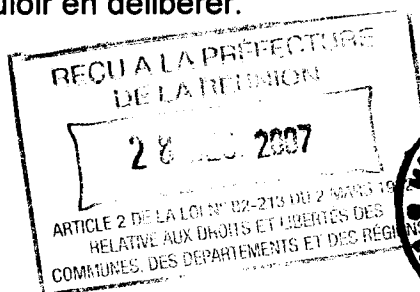
Pour l'exercice 2008, une Convention sera établie avec chaque association dont la subvention inscrite au Budget Primitif est supérieure ou égale à 23 000,00 €.

Pour les associations en annexe 1, une Convention-type 1 vous est proposée ; pour les établissements publics en annexe 2, une Convention-type 2 vous est proposée. Et, pour votre information, vous trouverez en annexe 3 l'ensemble des subventions versées au Budget Primitif 2008 (Chapitre 65 / Articles 6574 et 65736).

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver les Conventions à passer avec les organismes figurant aux tableaux en annexes 1 et 2 ;
- 2° de m'autoriser à signer ces actes et à attribuer les subventions aux organismes, conformément aux tableaux en annexe 3 (1 et 2).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

**OBJET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET PRIMITIF 2008**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 07/5-06 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Affaires Culturelles, 2° Sports, 3° Jeunesse et Loisirs, 4° Ecole et Restauration Municipale, 5° Cadre de Vie et Habitat, 6° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, 7° Développement Economique, Tourisme et Coopération, 8° Aménagement du Territoire, 9° Vie Familiale, et 10° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions (1 voix contre) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la Convention-type 1 à passer avec :

- Accompagnement à la Vie Sociale, à l'Enfance et à la Citoyenneté,
- Accompagnement Formation Insertion Réunion,
- Association Agir Contre le Chômage,
- Association Animation Sportive du Chaudron,
- Association Canta Réunion,
- Association Château Morange,
- Association Club Sportif Muay Thaï et Culturel Cité Hyacinthe,
- Association Cyclones Production,
- Association Danses en l'R,
- Association de Quartier de Primat,
- Association des Jeunes du Moufia,
- Association des Maisons de la Famille de la Réunion - École des Parents et des Éducateurs (AMAFAR - EPE),

- Association Dionysienne d'Éducation Populaire,
- Association Générale Insertion Dionysienne,
- Association Joli Village,
- Association Lantouraz - Sainte-Clotilde Services,
- Association Locale d'Insertion par l'Économie,
- Association Loisirs des Familles,
- Association Mouvement de la Genes (Génération Nouvelle Entraide et Solidarité),
- Association Pardon Mars,
- Association pour le Développement Éducatif et Culturel,
- Association pour le Développement, l'Animation Sociale, Culturelle et Sportive de Saint-François,
- Association Proxima,
- Association Quartier Bellevue - Bretagne,
- Association Quartier Deux Canons II,
- Association Réunionnaise d'Éducation Populaire,
- Association Sportive de la Poste et de France Télécom de la Réunion (ASPTT),
- Association Sportive le Chaudron,
- Association Village Artisanal,
- Basket Club Dionysien,
- Centre d'Accueil Permanent Jacques Tessier,
- Centre d'Animation Socio Éducatif Bois de Nèfles,
- Centre d'Animation Socio Éducatif du Chaudron,
- Centre d'Animation Socio Éducatif Primat,
- Centre Dramatique Régional de l'Océan Indien,
- Cercles d'Actions et d'Échanges Pédagogiques,
- Club Animation Prévention,
- Collectif de la Bretagne,
- Comité d'Action Sociale du Personnel Communal,
- Espace Socio Éducatif de la Montagne,
- Faire Dire,
- Foyer des Jeunes de Joinville,
- Foyer des Jeunes la Source,
- Groupement Local d'Employeurs pour la Médiation,
- Groupement Sportif Mécanique de la Jamaïque,
- Jeunesse 2000,
- La Lanterne Magique,
- Maison de Quartier des Tamarins,
- Mission Locale Nord,
- Natation Saint-Denis Réunion,
- Office Dionysien du Troisième Âge et des Retraités,
- Office Municipal des Sports,
- Racing Club Saint-Denis,
- Réunion Développement Services,

- Saint-Denis 2000,
- Saint-Denis École de Foot Association,
- Saint-Denis Enfance,
- Saint-Denis Football Club,
- Société Sportive Aiglons d'Orient,

et la Convention-type 2 à passer avec :

- la Caisse des Écoles de Saint-Denis,
- le Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer les actes à intervenir, conformément à la liste détaillée à l'Article 1.

ARTICLE 3

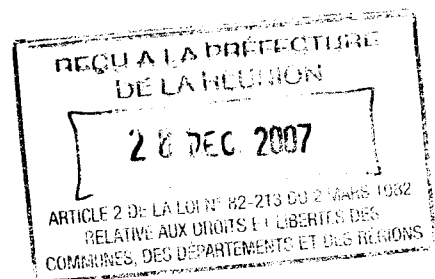
Autorise le Député-Maire à attribuer les subventions, conformément à l'annexe 3 (1 et 2).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



Stéphane-Paul VICTORIA



**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONNEMENT
AVEC LES ORGANISMES PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 €
AU BUDGET PRIMITIF 2008**

PAGE 1/3

Associations	Montant au BP 2008
ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE A L'ENFANCE ET A LA CITOYENNETE	25 000,00 €
ACCOMPAGNEMENT FORMATION INSERTION REUNION	30 000,00 €
ASSOCIATION AGIR CONTRE LE CHOMAGE	31 000,00 €
ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON	72 000,00 €
ASSOCIATION CANTA REUNION	25 000,00 €
ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	173 600,00 €
ASSOCIATION CLUB SPORTIF MUAY THAI ET CULTUREL CITE HYACINTHE	42 142,00 €
ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	202 500,00 €
ASSOCIATION DANSES EN L'R	30 000,00 €
ASSOCIATION DE QUARTIER DE PRIMAT	35 500,00 €
ASSOCIATION DES JEUNES DU MOUFIA	25 920,00 €
ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (AMAFAR - EPE)	67 000,00 €
ASSOCIATION DIONYSIENNE D'ÉDUCATION POPULAIRE	850 000,00 €
ASSOCIATION GÉNÉRALE INSERTION DIONYSIENNE	30 000,00 €
ASSOCIATION JOLI VILLAGE	30 000,00 €
ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE-CLOTILDE SERVICES	30 000,00 €
ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIE	275 000,00 €
ASSOCIATION LOISIRS DES FAMILLES	27 000,00 €
ASSOCIATION MOUVEMENT DE LA GENES (GÉNÉRATION NOUVELLE ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ)	27 000,00 €
ASSOCIATION PARDON MARS	30 000,00 €
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF ET CULTUREL	30 000,00 €
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT, L'ANIMATION SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE DE SAINT-FRANCOIS	91 748,00 €
ASSOCIATION PROXIMA	38 544,00 €
ASSOCIATION QUARTIER BELLEVUE - BRETAGNE	48 067,00 €
ASSOCIATION QUARTIER DEUX CANONS II	44 000,00 €

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONNEMENT
AVEC LES ORGANISMES PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 €
AU BUDGET PRIMITIF 2008**

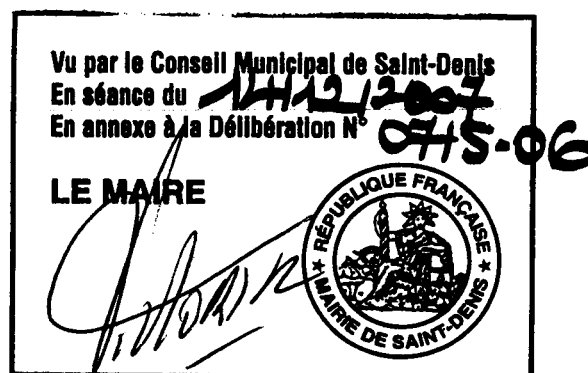
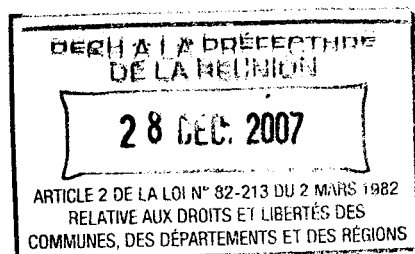
PAGE 2/ 3

Associations	Montant au BP 2008
ASSOCIATION RÉUNIONNAISE D'ÉDUCATION POPULAIRE	88 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM DE LA REUNION (ASPTT)	32 862,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	137 000,00 €
ASSOCIATION VILLAGE ARTISANAL	52 935,00 €
BASKET CLUB DIONYSIEN	38 111,00 €
CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	200 000,00 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIO ÉDUCATIF BOIS DE NEFLES	86 024,00 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIO ÉDUCATIF DU CHAUDRON	700 000,00 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIO ÉDUCATIF PRIMAT	62 767,00 €
CENTRE DRAMATIQUE RÉGIONAL DE L'OcéAN INDIEN	358 390,00 €
CERCLES D'ACTIONS ET D'ÉCHANGES PÉDAGOGIQUES	50 000,00 €
CLUB ANIMATION PREVENTION	1 740 486,00 €
COLLECTIF DE LA BRETAGNE	60 356,00 €
COMITÉ D'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL COMMUNAL	312 000,00 €
ESPACE SOCIO ÉDUCATIF DE LA MONTAGNE	100 000,00 €
FAIRE DIRE	82 700,00 €
FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	292 222,00 €
FOYER DES JEUNES LA SOURCE	111 546,00 €
GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION	400 000,00 €
GROUPEMENT SPORTIF MÉCANIQUE DE LA JAMAÏQUE	30 000,00 €
JEUNESSE 2000	119 915,00 €
LA LANterne MAGIQUE	50 000,00 €
MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	127 632,00 €
MISSION LOCALE NORD	258 000,00 €
NATATION SAINT-DENIS REUNION	25 000,00 €

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONNEMENT
AVEC LES ORGANISMES PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 €
AU BUDGET PRIMITIF 2008**

PAGE 3/ 3

Associations	Montant au BP 2008
OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE ET DES RETRAITES	149 837,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	150 000,00 €
RACING CLUB SAINT-DENIS	24 049,00 €
RÉUNION DÉVELOPPEMENT SERVICES	25 000,00 €
SAINT-DENIS 2000	623 636,00 €
SAINT-DENIS ÉCOLE DE FOOT ASSOCIATION	60 000,00 €
SAINT-DENIS ENFANCE	1 700 000,00 €
SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB	137 000,00 €
SOCIÉTÉ SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT	25 214,00 €





**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONNEMENT
AVEC LES ORGANISMES PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 €
AU BUDGET PRIMITIF 2008**

PAGE 1 / 1

Etablissements publics	Montant au BP 2008
CAISSE DES ÉCOLES DE SAINT-DENIS	757 574,00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	7 150 254,00 €

DECU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION
28 DEC. 2007
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 14/12/2007
En annexe à la Délibération N° 071506
LE MAIRE



CONVENTION 2008 N°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

Entre

La COMMUNE DE SAINT-DENIS

Hôtel de Ville

Rue Pasteur

97417 Saint-Denis Messag Cedex 9

représentée par son Député-Maire en exercice, **Monsieur René-Paul VICTORIA**,

d'une part

Et

L'Association (*dénomination en conformité à la déclaration au JO*)

(*adresse de son Siège Social*)

représentée par son Président en exercice, **Monsieur (Madame)**

d'autre part

Vu l'Article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'Article 1er du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le rapport n° du Conseil Municipal du

; (*Budget Primitif*)

Vu le rapport n° du Conseil Municipal du

; (*Décision Modificative éventuelle*)

Vu le rapport n° du Conseil Municipal du

; (*Budget supplémentaire éventuel*)

Vu le rapport n° du Conseil Municipal du

; (*Convention*)

Vu le rapport n° du Conseil Municipal du

; (*Avenant*)

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT.

Article 1 - OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les conditions de participation de la Commune de Saint-Denis à la mise en œuvre de l'action suivante :

Article 2 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'Association propose de mener un programme d'activité en (*à compléter par le correspondant administratif*) selon un programme d'action joint en annexe en conformité avec ses statuts.

Article 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées à l'Article 2 de la présente Convention, la Commune de Saint-Denis accorde son soutien à l'Association, pour la mise en œuvre du programme proposé, selon les modalités ci-après :

Subvention municipale de fonctionnement

La Commune de Saint-Denis accorde une subvention à l'Association (*dénomination en conformité à la déclaration au JO*) à concurrence d'une somme qui a été délibérée en Conseil Municipal. Pour le Budget 2008, cette somme est fixée à € ***somme en chiffres***
(***somme en lettres***)

Pour les associations percevant plus de 500 000,00 € de subvention, ce montant annuel pourra être ajusté en fonction du (des) contrat(s) d'objectifs pouvant être établi(s).

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal après examen du budget prévisionnel et du programme d'activités de l'année à venir, des bilans d'activité et financier provisoires de l'année écoulée le cas échéant, établis et transmis par l'association.

Moyens mis à disposition

PERSONNEL (à compléter)

MEUBLES LOCAUX (à compléter)

Article 4 - MODALITÉS DE RENDU

L'Association s'engage à justifier à tout moment, sur la demande de la Commune, de l'utilisation des subventions reçues, par copie de ses documents de synthèse. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet. La Commune se réserve la possibilité de suspendre sa contribution, en cas de non-respect de la programmation par l'Association.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente Convention entraînera le remboursement et l'annulation de la subvention accordée.

Dans le cas où l'Association recevrait une subvention affectée :

L'Association devra, dans les six mois suivants la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, transmettre à la Commune de Saint-Denis un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte rendu devra répondre aux modalités suivantes fixées par l'arrêté du Premier Ministre.

Objet de la subvention	Nature des dépenses (selon la nomenclature comptable)	Subvention allouée par la Commune	Montant consommé	Montant restant disponible à reverser à la Commune	Détail des actions réalisées

Dans le cas de l'Association susceptible de recevoir, de l'ensemble des autorités publiques, une subvention supérieure ou égale à 153 000,00 € :

L'Association s'engage à déposer à la Préfecture de la Réunion : son budget, ses comptes, la présente Convention et, le cas échéant, les comptes rendus financiers des subventions reçues. Elle s'engage également à désigner un Commissaire aux Comptes, inscrit près la Cour d'Appel.

Dans le cas où l'Association reçoit une subvention de la collectivité supérieure à 75 000,00 € ou correspondant à plus de 50 % de son budget :

L'Association s'engage à transmettre au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant l'attribution de la subvention (ou dans les six mois suivant la clôture de l'exercice), les comptes de bilan et de résultat arrêtés au 31 décembre de l'année précédente, certifiés par le Président ou, le cas échéant par le Commissaire aux Comptes et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire, le rapport d'activités définitif et le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire.

A partir de 23 000,00 € de subvention annuelle de la Commune de Saint-Denis sur deux années consécutives, l'Association s'engage à désigner un Expert Comptable pour vérifier ses comptes. Elle transmettra à la Commune un compte rendu des travaux de l'Expert Comptable.

(Pour l'Association bénéficiant de plus de 153 000,00 € de subvention, un ensemble d'indicateurs d'activité et financiers sont à remettre trimestriellement à la Commune ; à préciser)

Article 5 - MODALITÉS DE PAIEMENT

La subvention sera versée conformément au plan de trésorerie annexé à la présente Convention sachant que l'intégralité de son montant sera versée uniquement après transmission des comptes de l'année précédente certifiés et approuvés.

Pour l'Association percevant plus de 500 000,00 € de subvention, le premier versement, prévu au plan de trésorerie, ne pourra excéder 50 % du montant total attribué.

Les versements seront effectués au compte bancaire de l'Association, correspondant au RIB transmis avec la demande de subvention.

Article 6 - DURÉE DE LA CONVENTION - MODIFICATION - RÉILIATION

Toute modification du contenu de la présente Convention pendant sa durée de vie, fera l'objet d'un Avenant à celle-ci approuvé par le Conseil Municipal.

La présente Convention est consentie et acceptée pour la durée de l'année civile et budgétaire.
(à vérifier quand convention pluriannuelle)

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Article 7 - MODALITÉS DE CONTRÔLE

Conformément au Décret Loi du 30 octobre 1935 et au Décret Loi du 2 mai 1938, toute collectivité locale se réserve le droit d'exercer des opérations de contrôle sur l'utilisation des fonds publics qu'elle a versé aux associations.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Elle s'engage à désigner un Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel lorsqu'elle enregistre plus de 153 000,00 € de recettes publiques.

L'Association fera son affaire des divers impôts et taxes dont elle est redevable par le fait de ses activités, sans que la Commune puisse avoir à se substituer à elle en cas de défaillance de sa part. Elle s'engage en outre à être en règle avec les Caisses percevant les cotisations sociales et les services fiscaux concernés par son activité.

L'Association s'engage à constituer un dossier composé des documents suivants qui sera mis à la disposition de la Commune de Saint-Denis :

pour l'aspect juridique

- Statuts de l'Association,
- liste de ses Administrateurs,
- récépissé de dépôt de la déclaration,
- copie de la publication au JO,
- Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale ;

pour le contrôle financier

- budget prévisionnel,
- bilan des trois derniers exercices,
- compte de résultat des trois derniers exercices,
- bilan d'activité de chaque action financée.

Article 8 - ASSURANCE

L'Association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile tant au niveau de ses activités qu'au niveau des risques locatifs pour les immeubles éventuellement mis à sa disposition.

Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Commune de Saint-Denis puisse être mise en cause. Elle devra justifier, à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

Article 9 - COMMUNICATION

L'Association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Commune de Saint-Denis par, au minimum, l'apposition des armoiries de Saint-Denis.

En cas de non-respect de l'alinéa 1 du présent Article, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de retenir une part sur la subvention allouée à l'Association.

Article 10 - LITIGES

Les éventuels litiges nés de l'exécution des termes conventionnés feront l'objet d'une recherche de règlement amiable. Au cas où cette procédure s'avérerait infructueuse, les litiges liés au non-respect de la présente Convention par l'une ou l'autre des parties seront portés devant le Tribunal Administratif compétent au regard de la Commune de Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis,
Le

**Le (La) Président (Présidente)
de l'Association (*dénomination*)**

**Le Député-Maire
de la Commune de Saint-Denis**

(à préciser)

René-Paul VICTORIA

CONVENTION 2008 N°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

Entre

La COMMUNE DE SAINT-DENIS

Hôtel de Ville

Rue Pasteur

97417 Saint-Denis Messag Cedex 9

représentée par son Député-Maire en exercice, **Monsieur René-Paul VICTORIA,**

d'une part

Et

(dénomination de l'Etablissement Public)

(adresse de son Siège Social)

représentée par son (sa) Président (Présidente) en exercice, **Monsieur (Madame)**

d'autre part

Vu l'Article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'Article 1er du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le rapport n° du Conseil Municipal du

; *(Budget Primitif)*

Vu le rapport n° du Conseil Municipal du

; *(Décision Modificative éventuelle)*

Vu le rapport n° du Conseil Municipal du

; *(Budget supplémentaire éventuel)*

Vu le rapport n° du Conseil Municipal du

; *(Convention)*

Vu le rapport n° du Conseil Municipal du

; *(Avenant)*

IL EST ARRÊTE ET CONVENU CE QUI SUIT.**Article 1 - OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les conditions de participation de la Commune de Saint-Denis à la mise en œuvre de l'action suivante :

Article 2 - ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

L'Établissement Public propose de mener un programme d'activité en *(à compléter par le correspondant administratif)* selon un programme d'action joint en annexe en conformité avec ses Statuts.

Article 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées à l'Article 2 de la présente Convention, la Commune de Saint-Denis accorde son soutien à l'Établissement Public, pour la mise en œuvre du programme proposé, selon les modalités ci-après :

Subvention municipale de fonctionnement

La Commune de Saint-Denis accorde une subvention à ***(dénomination de l'Établissement Public)*** à concurrence d'une somme qui a été délibérée en Conseil Municipal. Pour le budget 2008, cette somme est fixée à **€.** ***somme en chiffres (somme en lettres)***

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal après examen du budget prévisionnel et du programme d'activités de l'année à venir.

Moyens mis à disposition

PERSONNEL *(à compléter)*

MEUBLES LOCAUX *(à compléter)*

Article 4 - MODALITÉS DE PAIEMENT

La subvention sera versée conformément aux besoins de trésorerie de L'Établissement Public.

Article 5 - DURÉE DE LA CONVENTION - MODIFICATION - RÉSILIATION

Toute modification du contenu de la présente Convention pendant sa durée de vie, fera l'objet d'un Avenant à celle-ci approuvé par le Conseil Municipal.

La présente Convention est consentie et acceptée pour la durée de l'année civile et budgétaire.
(à vérifier dans le cas d'une Convention pluriannuelle)

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'Établissement Public était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Article 6 - MODALITÉS DE CONTRÔLE

Conformément au Décret Loi du 30 octobre 1935 et au Décret Loi du 2 mai 1938, toute collectivité locale se réserve le droit d'exercer des opérations de contrôle sur l'utilisation des fonds publics qu'elle a versé aux organismes.

Article 7 - ASSURANCE

L'Établissement Public souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile tant au niveau de ses activités qu'au niveau des risques locatifs pour les immeubles éventuellement mis à sa disposition.

Il paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Commune de Saint-Denis puisse être mise en cause. Il devra justifier, à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

Article 8 - COMMUNICATION

L'Établissement Public s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Commune de Saint-Denis par, au minimum, l'apposition des armoiries de Saint-Denis.

En cas de non-respect de l'alinéa 1 du présent Article, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de retenir une part sur la subvention allouée à l'Établissement Public.

Article 9 - LITIGES

Les éventuels litiges nés de l'exécution des termes conventionnés feront l'objet d'une recherche de règlement amiable. Au cas où cette procédure s'avérerait infructueuse, les litiges liés au non-respect de la présente Convention par l'une ou l'autre des parties seront portés devant le Tribunal Administratif compétent au regard de la Commune de Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis,
Le

**Le (La) Président(e)
de l'Établissement Public (*dénomination*)**

**Le Député-Maire
de la Commune de Saint-Denis**

(à préciser)

René-Paul VICTORIA

Budget Primitif 2008
Détail des subventions versées

ANNEXE 3

Nature	Nom de l'association	BP 2007 tous secteurs confondus Pour mémoire	BP 2008 Propositions nouvelles du Maire	Objet de la subvention
6574	AMICALE DES REUNIONNAIS D'ORIGINE CHINOISE	8 000 €	6 900 €	Programmation artistique 2008
6574	ASCD LES DIONYSTARS	- €	2 000 €	Projet:"Féminines"
6574	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON	66 900 €	38 857 €	Programmation culturelle "village Jeunes"
6574	ASSOCIATION CANTA REUNION	25 000 €	25 000 €	Programmation artistique 2008
6574	ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	93 000 €	38 600 €	Programmation culturelle Chateau-Morange
6574	ASSOCIATION CIRQUONS-FLEX	- €	6 000 €	Création spectacle en duo : "Points de suspension"
6574	ASSOCIATION CULTURE PRIMAT	1 000 €	1 000 €	Diffusion du groupe "culture prima"
6574	ASSOCIATION CULTURELLE LANGUE ARABE ET OURDOU	15 000 €	15 000 €	Organisation des événementiels "jour de l'an" "Eil ul Fitr" et de conférences
6574	ASSOCIATION CULTURELLE REUNION INDE	10 000 €	10 000 €	Célébration Nouvel an Tamoul et Dipavali
6574	ASSOCIATION CYCLONE BD	- €	2 000 €	Participation au salon du livre de Québec
6574	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	100 000 €	200 000 €	Programme d'activités de la Fabrik 2008
6574	ASSOCIATION DANSES EN L'R	30 000 €	30 000 €	Développement chorégraphique 2008
6574	ASSOCIATION DES RYTHMES URBAINS	7 600 €	5 600 €	Ateliers et résidences 2008
6574	ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE	850 000 €	6 218 €	Actions culturelles 2008
6574	ASSOCIATION JAZZ AVEC ZOT	15 000 €	15 000 €	Les Nuits du Jazz à Saint-Denis
6574	ASSOCIATION JEUNES LE BRULE	- €	2 000 €	Ateliers musique et peinture
6574	ASSOCIATION LYRIQUE DE L'OCEAN INDIEN - LES VOIX DES ILES	2 500 €	2 500 €	Activités lyriques 2008
6574	ASSOCIATION MOUVEMENT DE LA GENES (GENERATION NOUVELLE ENTRAIDE ET SOLIDARITE)	12 000 €	6 000 €	Ateliers de pratiques artistiques 2008
6574	ASSOCIATION PANDIALE	- €	4 000 €	Projets 2008 (Jour de l'an / Dipavali)
6574	ASSOCIATION PARDON MARS	40 000 €	30 000 €	Programme d'activités chorégraphiques 2008
6574	ASSOCIATION POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUELLES DE LA REUNION	- €	10 000 €	Réédition des titres du compositeur Claude Vin-Sanh
6574	ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DES TRADITIONS	- €	450 €	Activités culturelles 2008
6574	ASSOCIATION REGIONALE D'EXPANSION MUSICALE	3 500 €	3 500 €	Actions culturelles 2008
6574	ASSOCIATION SALEM TRADITION	- €	8 000 €	Projet 2008: Concert - anniversaire
6574	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION	15 000 €	5 000 €	Projets du pôle animation 2008
6574	AU BOUT DU REVE	- €	3 000 €	4e édition du festival du film d'aventures
6574	BEYOND TRASH	- €	4 000 €	Programmation kino et kino kabaret international
6574	CALAME	1 500 €	1 000 €	Ateliers, expositions et stages 2008
6574	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL	358 390 €	358 390 €	Programmation artistique Théâtre du Grand Marché
6574	CERCLES D'ACTIONS ET D'ECHANGES PEDAGOGIQUES	50 000 €	50 000 €	Fonctionnement classes à PAC/Convention Rectorat
6574	COMPAGNIE SAKIDI	- €	12 000 €	Projet théâtral 2008
6574	COMPAGNIE YUN CHANE	15 000 €	15 000 €	Développement chorégraphique 2008
6574	COURANTS D'ART - HEMISPHERES	- €	5 000 €	Projet de résidence et d'exposition Th. Fontaine
6574	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE	100 000 €	5 000 €	Projets culturels 2008
6574	FAMILLE MAXIME LAOPE	500 €	500 €	Mise en valeur patrimoine sonore de M. Laope
6574	FANAL FOTOGRAFI	- €	5 000 €	Création ,échanges et résidences de l'artiste Jack BENGTHI
6574	FEDERATION MUSICALE DE LA REUNION	5 000 €	4 000 €	Activités 2008: "concerts promenade","musique nomade"
6574	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	292 222 €	30 000 €	Préparation du Festival du conte et de la parole
6574	FOYER DES JEUNES LA SOURCE	94 292 €	3 000 €	Programmation amphi FAFA
6574	KOZE CONTE	- €	4 000 €	Projet " Gran Bazar Zistwar " à Chateau Morange
6574	LA FE LA DI	2 000 €	3 000 €	Projet d'édition et d'animation autour de contes et poèmes
6574	LA LANTERNE MAGIQUE	50 000 €	50 000 €	Programme d'activités 2008: Ciné marmailles, Ozagué
6574	LA REUNION DES LIVRES	- €	6 000 €	Activités littéraires 2008

Budget Primitif 2008
Détail des subventions versées

ANNEXE 3

Nature	Nom de l'association	BP 2007 tous secteurs confondus Pour mémoire	BP 2008 Propositions nouvelles du Maire	Objet de la subvention
6574	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	25 000 €	9 000 €	Programmation artistique 2008
6574	LES MAILLONS DE L'ESPOIR	1 000 €	1 000 €	Animation à Chateau Morange /fête de la musique
6574	MUSIK OCEAN INDIEN	- €	15 000 €	Prix des Musiques de l'Océan Indien
6574	OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DE LA REUNION	- €	1 500 €	Projet 2008: "Le pont de pierres et la peau d'images"
6574	TEAT LA KOUR	- €	20 000 €	Création 2008: " Pour ceux qui croient que la terre ..."
6574	TRAMAY	- €	15 000 €	Projet"Bridges"
6574	UNION DES ARTISTES DE LA REUNION	4 000 €	4 000 €	Carrefour de la création 2008
6574	UNION POUR LA DEFENSE DE L'IDENTITE REUNIONNAISE	5 000 €	4 000 €	Projet d'animation littéraire à la médiathèque/30 ans UDIR
6574	VETSO	- €	5 000 €	Création Comédie musicale "Andro Malaza"
6574	ZAMALAK	- €	3 000 €	Projet 2008 du collectif d'artistes
6574	ZARGANO LA CULTURE AUX ENFANTS	6 000 €	6 000 €	Dispositif "Passeurs d'images"
	Total CULTUREL		1 116 015 €	
	Total AFFAIRES CULTUR.		1 116 015 €	
6574	ASSOCIATION "LA ROCADE HORIZON"	- €	1 870 €	Programme d'animation 2008
6574	ASSOCIATION ANALYSE	9 500 €	9 500 €	Fonctionnement et Actions MEP 2008 (Bellepierre)
6574	ASSOCIATION CLUB SPORTIF MUAY THAI ET CULTUREL CITE HYACINTHE	37 242 €	13 000 €	Fonctionnement et Actions 2008 MEP
6574	ASSOCIATION COUP DE POUCE	- €	3 000 €	Programme d'Animation 2008
6574	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE PRIMAT	5 000 €	5 000 €	Programme d'animation 2008
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER DE PRIMAT	30 500 €	25 630 €	Fonctionnement et Actions 2008 MEP
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA	13 600 €	10 372 €	Programme d'animation 2008
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER ROLAND GARROS	6 500 €	10 000 €	Fonctionnement et Actions 2008 MEP (Moufia)
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER TOUCOULEUR	1 500 €	1 500 €	Programme d'animation 2008 (Moufia)
6574	ASSOCIATION DES CALEBASSIERS	5 000 €	4 000 €	Programme d'animation 2008
6574	ASSOCIATION DES JEUNES DE CHATEAU MORANGE	3 000 €	1 500 €	Programme d'animation 2008
6574	ASSOCIATION FEMMES, AMIS ET PARENTS DU MOUFIA	2 000 €	2 000 €	Programme d'animation 2008
6574	ASSOCIATION LES PETITES MAINS	1 800 €	1 800 €	Programme d'animation 2008 (La Bretagne)
6574	ASSOCIATION QUARTIER CHEMIN LORY LES BAS	3 000 €	3 000 €	Fonctionnement Actions 2008 MEP
6574	ASSOCIATION QUARTIER PHILIBERT COMMERSON - LA BRETAGNE	3 500 €	3 500 €	Programme d'animation 2008
6574	ASSOCIATION RENAISSANCE ESPOIR DES CAMELIAS (A.R.E.C.)	3 000 €	5 000 €	Programme d'animation 2008
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L'INSERTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES	1 500 €	1 500 €	Programme d'animation 2008 (Saint-Denis)
6574	ASSOCIATION REUNIR POUR REUSSIR	1 500 €	1 250 €	Programme d'animation 2008 (Sainte-Clotilde)
6574	ASSOCIATION SAINT-DENIS LE LA	1 200 €	1 200 €	Programme d'animation 2008 (Bois-de-Nèfles Sainte-Clotilde)
6574	BOURGEONS	1 500 €	1 500 €	Programme d'animation 2008 (Bellepierre)
6574	DECID' PAS SAN NOU	5 000 €	5 000 €	Programme d'animation 2008 (Camélias)
6574	HIER, AUJOURD'HUI, MAIS DEMAIN?	15 000 €	3 000 €	Fonctionnement et Actions 2008 MEP (La Colline)
6574	JIMIX & CO	6 000 €	6 000 €	Fonctionnement et Actions 2008 MEP (Vauban)
6574	LES DRAGONS	1 000 €	1 000 €	Programme d'animation 2008 (Champ-Fleuri)
6574	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	127 632 €	96 612 €	Fonctionnement et Actions 2008 MEP
6574	VILLAGE DES PECHEURS DE SAINT-DENIS	- €	1 500 €	Programme d'animation 2008
	Total EDUCATION POPULAIR		219 234 €	
6574	AMICALE REUNIONNAISE DES ANCIENS DES ECOLES DU SACRE COEUR ET DE LEURS AMIS	3 000 €	3 000 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION "DIONYSIENNES D'AUJOURD'HUI"	15 000 €	15 000 €	Valorisation de la femme dionysienne
6574	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON	66 900 €	22 900 €	Dispositif Enfance
6574	ASSOCIATION BOUZE CARAMBOLE	- €	6 500 €	Animations loisirs vacances

Budget Primitif 2008
Détail des subventions versées

ANNEXE 3

Nature	Nom de l'association	BP 2007 tous secteurs confondus Pour mémoire	BP 2008 Propositions nouvelles du Maire	Objet de la subvention
6574	ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	93 000 €	35 000 €	Fonctionnement et poste de gestionnaire d'association
6574			26 600 €	Vacances Adolescents
6574			14 033 €	Activités socio-éducatives pour ados (APS, CLSH, MJ)
6574	ASSOCIATION CLUB SPORTIF MUAY THAI ET CULTUREL CITE HYACINTHE	37 242 €	21 242 €	Vacances Adolescents
6574			7 900 €	Animations Socio Educatives
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER DE PRIMAT	30 500 €	870 €	Animation vacance
6574	ASSOCIATION DES JEUNES DE CHATEAU MORANGE	3 000 €	4 800 €	Dispositif enfance
6574	ASSOCIATION DES JEUNES DU MOUFIA	19 920 €	1 000 €	Boucle du Pic Adam
6574			24 920 €	Dispositif enfance
6574	ASSOCIATION DES RYTHMES URBAINS	7 600 €	2 000 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE	850 000 €	843 000 €	Fonctionnement et actions
6574	ASSOCIATION HOCKEY CLUB DE BOURBON	4 564 €	3 840 €	Dispositif Enfance
6574	ASSOCIATION JEUNESSE DIONYSIENNE LES BADAMIERS	- €	8 000 €	Ateliers socio-éducatif, ateliers d'écriture
6574	ASSOCIATION LASOURS	10 000 €	5 000 €	Animation Vacances
6574	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	10 000 €	8 100 €	Festival de Fusées
6574			1 900 €	Réalisation livret Isaac Newton
6574	ASSOCIATION LOISIRS DES FAMILLES	34 000 €	27 000 €	Dispositif enfance
6574	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL	30 000 €	15 000 €	Vacances littéraires
6574	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT, L'ANIMATION SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE DE SAINT-FRANCOIS	81 808 €	19 200 €	Séjour de découverte/Camping Loisirs
6574			19 648 €	Fonctionnement
6574			39 565 €	Vacances adolescents
6574			12 875 €	Camp d'ados CTL
6574	ASSOCIATION QUARTIER BELLEVUE - BRETAGNE	48 067 €	48 067 €	Dispositif enfance
6574	ASSOCIATION QUARTIER CHEMIN LORY LES BAS	3 000 €	9 850 €	Animations vacances
6574	ASSOCIATION QUARTIER DEUX CANONS II	19 000 €	24 000 €	Dispositif enfance
6574			20 000 €	Animation Socio Educative
6574	ASSOCIATION TERRE ROUGE	- €	3 000 €	Animations vacances
6574	ASSOCIATION VILLAGE ARTISANAL	44 102 €	52 935 €	Dispositif enfance
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES	69 024 €	77 524 €	Dispositif enfance
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DU CHAUDRON	570 000 €	59 300 €	CTL - vacances, Interquartiers-randonnées
6574			296 149 €	Contrat enfance
6574			89 636 €	Cyber base
6574			254 225 €	fonctionnement
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF PRIMAT	63 883 €	28 219 €	Dispositif enfance
6574			3 100 €	Nouvelle technique Info. Communication
6574			6 488 €	Mise en place d'un atelier de savoir-faire pendant les vacances
6574			17 680 €	Vacances adolescents
6574	CLUB ANIMATION PREVENTION	1 740 486 €	527 477 €	CTL - Dispositif vacances
6574	COLLECTIF DE LA BRETAGNE	76 156 €	20 556 €	Dispositif vacances
6574	COMITE REGIONAL DU SPORT ADAPTE DE LA REUNION	20 367 €	19 300 €	Vacances - CTL
6574	DEMAVOUZ	- €	4 250 €	Animation socio-éducative
6574	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE	100 000 €	72 612 €	CTL/Espace Jeunesse
6574	FAIRE DIRE	18 798 €	18 798 €	CTL-Accueil périscolaire
6574	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	292 222 €	42 885 €	Contrat enfance APS
6574			90 000 €	Contrat Enfance (CTL)
6574			83 308 €	Dispositif vacances
6574			26 000 €	Séjour hors Département (Animation culturelle)
6574	FOYER DES JEUNES LA SOURCE	94 292 €	55 000 €	Espace jeunesse - semaine d'animation Foyer
6574			35 000 €	Aide au fonctionnement des ateliers et poste de gestionnaire
6574	JEUNESSE 2000	102 505 €	23 724 €	Dispositif vacance
6574			18 034 €	Atelier du mercredi
6574	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	127 632 €	14 000 €	Vacances pour adolescents
6574	RACING CLUB SAINT-DENIS	22 049 €	20 000 €	Vacances adolescents
6574	SAINT-DENIS ENFANCE	1 690 759 €	1 700 000 €	Dispositif enfance

Budget Primitif 2008
Détail des subventions versées

ANNEXE 3

Nature	Nom de l'association	BP 2007 tous secteurs confondus Pour mémoire	BP 2008 Propositions nouvelles du Maire	Objet de la subvention
6574	SCIENCES REUNION - CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE	7 422 €	7 422 €	CTL - Dispositif vacances
	Total JEUNESSE		4 957 432 €	
	Total JEUNESSE		5 176 666 €	
6574	ASSOCIATION "LA ROCADE HORIZON"	- €	5 000 €	Action de prévention, d'insertion et d'animation culturelle sportive
6574	ASSOCIATION AMITIE SOBRIETE	18 000 €	18 000 €	Prévention des conduites à risques
6574	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON	66 900 €	10 243 €	Culture de proximité (CUCS)
6574	ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	93 000 €	6 500 €	Soutien aux initiatives des habitants (CUCS)
6574			10 000 €	Redynamisation sociale (CUCS)
6574	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	100 000 €	2 500 €	Atelier de pratique artistique (CUCS)
6574			7 500 €	Santé Primat (CUCS)
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER DE PRIMAT	30 500 €	1 500 €	Fonds de Participation des Habitants (CUCS)
6574			4 428 €	Groupe de parole illétrisme (CUCS)
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA	13 600 €	800 €	Fonds de Participation des Habitants (CUCS)
6574			7 000 €	Alcoolisme et violence intrafamiliale (CUCS)
6574	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE LES FRANCAS	18 000 €	8 846 €	Education nutritionnelle Montagne/Moufia (CUCS)
6574			7 000 €	Polytoxicomanie (CUCS)
6574			17 500 €	Soutien à la cellule familiale (Domenjod, Bretagne, Primat, BDR)/ CUCS
6574	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (A.M.A.F.A.R.-E.P.E.)	67 000 €	10 723 €	Plate forme d'accueil publics migrants (CUCS)
6574			21 777 €	Réussite éducative (lutte contre l'érosion scolaire) CUCS
6574			15 400 €	Atelier de lecture familiale (CUCS)
6574	ASSOCIATION FREDERIC LEVAVASSEUR	18 315 €	5 000 €	Actions Santé (CUCS)
6574			5 000 €	Socialiation d'enfants en bas âge (CUCS)
6574	ASSOCIATION MOUVEMENT DE LA GENES (GENERATION NOUVELLE ENTRAIDE ET SOLIDARITE)	12 000 €	7 000 €	Atelier ludique & pédagogique (PDV)
6574			3 000 €	Prévention par la pratique du sport
6574			3 000 €	Fond de participation des habitants (CUCS)
6574			8 000 €	Atelier d'écriture & d'alphabétisation
6574			17 483 €	Médiation éducative (CUCS)
6574	ASSOCIATION PROXIMA	59 000 €	11 783 €	Prévention par les activités sportives culturelles et de loisirs dans les zones sensibles (CUCS)
6574			9 278 €	Prévention sanitaire dans le cadre de la cohésion sociale (CUCS)
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE D'EDUCATION POPULAIRE	150 000 €	32 000 €	Accompagnement à la fonction parentale (CUCS)
6574			24 000 €	Réinventer la Kour La Source
6574			32 000 €	Réinventer la Kour Chaudron (CUCS)
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DU SIDA	12 600 €	4 500 €	Prévention SIDA et risque lié à la sexualité sur les secteurs prioritaires (CUCS)
6574	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION	15 000 €	5 000 €	Sports pour tous (CUCS)
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF PRIMAT	63 883 €	7 280 €	Bibliothèque de proximité, atelier lecture (CUCS)
6574	CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES DE SAINT-DENIS	22 500 €	22 900 €	Prévention délinquance/actions sportives et culturelles
6574	CLUB ANIMATION PREVENTION	1 740 486 €	37 500 €	Plate forme d'expression artistique et culturelle (CUCS)
6574			35 000 €	Prévention décrochage scolaire
6574			24 000 €	Accompagnement à la vie associative
6574	COLLECTIF DE LA BRETAGNE	76 156 €	800 €	Fonds de Participation des Habitants (CUCS)
6574			15 000 €	Education plurielle Bretagne (CUCS)
6574	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE	100 000 €	16 000 €	Actions d'aides à la réussite éducative (PDV)
6574			3 000 €	Activité ludique & pédagogique (PDV)

Budget Primitif 2008
Détail des subventions versées

ANNEXE 3

Nature	Nom de l'association	BP 2007 tous secteurs confondus Pour mémoire	BP 2008 Propositions nouvelles du Maire	Objet de la subvention
6574	FAIRE DIRE	18 798 €	11 287 €	Café associatif (CUCS)
6574			19 482 €	Atelier ludique et pédagogique (CUCS)
6574			15 820 €	Atelier informatique (CUCS)
6574			13 211 €	Arts & Cultures (CUCS)
6574			4 102 €	Prévention santé et délinquance (CUCS)
6574	FONDATION ABBE PIERRE	18 000 €	6 250 €	Insertion par l'activité culturelle (CUCS)
6574			9 000 €	La boutique solidarité (CUCS)
6574	FOYER DES JEUNES LA SOURCE	94 292 €	5 000 €	Théâtre forum sur le secteur de la Source (CUCS)
6574			3 000 €	Fonds de participation des Habitants (CUCS)
6574			10 546 €	Court métrage sur problématique quartier (CUCS)
6574	HIER, AUJOURD'HUI, MAIS DEMAIN?	15 000 €	2 000 €	FPH Bas de la Rivière (CUCS)
6574			3 000 €	Accompagnement de jeunes en milieu scolaire (CUCS)
6574	JEUNESSE 2000	102 505 €	26 000 €	Actions culturelles (CUCS)
6574			39 240 €	Actions santé (CUCS)
6574			3 750 €	Fonds de Participations des Habitants (CUCS)
6574			3 920 €	Action prévention de la délinquance (CUCS)
6574	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	25 000 €	7 500 €	Prévention délinquance par les arts plastiques (CUCS)
6574	LOISIRS EVASION MASCAREIGNES	13 500 €	13 500 €	Marmay'art
6574	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	127 632 €	5 000 €	Allons conter (CUCS)
6574			5 000 €	Arts & culture urbaine (CUCS)
6574			3 750 €	Fonds de Participations des Habitants (CUCS)
6574	MISSION LOCALE NORD	260 000 €	45 000 €	Conseiller insertion pour mineurs
6574	REUNION ACTIVE	35 000 €	17 500 €	Fonds de garantie quartiers prioritaires (CUCS)
6574	REUNION DEVELOPPEMENT SERVICES	45 000 €	25 000 €	Sensibilisation à la création d'activité
6574	REUNION INSERTION	8 000 €	2 500 €	Action d'aide à la réussite scolaire (secteur Bas de la Rivière)
6574	SAINT-DENIS 2000	623 636 €	623 636 €	Fonctionnement
6574	SOCIETE REUNIONNAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	12 000 €	6 000 €	Education à l'environnement (CUCS)
	Total CONTRAT VILLE		1 413 235 €	
6574	ASSOCIATION AGIR CONTRE LE CHOMAGE	31 000 €	31 000 €	Fonctionnement de la mission accueil-information-accompagnement des chômeurs
6574	ASSOCIATION DES JEUNES DE CHATEAU MORANGE	3 000 €	5 700 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION GENERALE INSERTION DIONYSIENNE	- €	30 000 €	Entreprise d'insertion. Prestation de nettoyage de sites communaux
6574	ASSOCIATION JOLI VILLAGE	30 000 €	30 000 €	Insertion des personnes en difficulté d'emploi
6574	ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE CLOTILDE SERVICES	30 000 €	30 000 €	Insertion des personnes en difficulté par l'activité
6574	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE	275 000 €	275 000 €	Protocole Etat/ Mairie 2007-2013
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L'INSERTION ET LA MOBILITE	- €	5 000 €	Insertion par la mobilité
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES	69 024 €	8 500 €	Cofinancement CAV
6574	GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION	400 000 €	400 000 €	Fonctionnement et interventions réalisés pour le compte de la ville
6574	MISSION LOCALE NORD	260 000 €	213 000 €	Insertion des jeunes
	Total INSERTION		1 028 200 €	
6574	ACCOMPAGNEMENT FORMATION INSERTION REUNION	30 000 €	15 000 €	Projet "Ressources"
6574			15 000 €	Accompagnement des personnes en souffrance et développement de la citoyenneté
6574	ANTENNE REUNIONNAISE DE L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE	7 000 €	7 000 €	Fonctionnement

Budget Primitif 2008
Détail des subventions versées

ANNEXE 3

Nature	Nom de l'association	BP 2007 tous secteurs confondus Pour mémoire	BP 2008 Propositions nouvelles du Maire	Objet de la subvention
6574	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (A.M.A.F.A.R.-E.P.E.)	67 000 €	1 600 €	Groupe de paroles et de soutien à la fonction parentale
6574	ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE 974	9 000 €	9 000 €	Larg pa, tienbo
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DU SIDA	12 600 €	8 100 €	Prévention et éducation à la santé
6574	CLUB ANIMATION PREVENTION	1 740 486 €	1 140 509 €	Fonctionnement (Prévention)
6574	PRENDS UN ASSEOIR	2 400 €	2 400 €	Accompagnement des familles
6574	SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	- €	1 500 €	Entretien et achat d'équipement pour le sauvetage en mer
	Total PREVENTION		1 200 109 €	
	Total PREV-SEC-POL.VILLE		3 641 544 €	
6574	AMICALE BOULISTE CLUB	- €	650 €	Fonctionnement
6574	AMICALE DES 3 B DE LA REUNION	2 438 €	2 450 €	Fonctionnement
6574	AMICALE SPORTIVE ET LOISIRS DU MOUFIA	2 210 €	2 210 €	Fonctionnement
6574	ANCIEN ROYAL STAR	- €	510 €	Fonctionnement
6574	ANCIENS DE LA PATRIOTE	506 €	510 €	Fonctionnement
6574	ARCHERS DE SAINT-DENIS	3 266 €	3 266 €	Fonctionnement
6574	ASCD LES DIONYSTARS	4 500 €	1 600 €	Fonctionnement section twiling bâton
6574	ASSOCIATION ACRO JUMP 97-4	3 000 €	3 000 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION AQUAROC	- €	600 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION BADMINTON CLUB DIONYSIEN	1 500 €	1 500 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	93 000 €	42 867 €	Label Elite (Participation à la Coupe de France)
6574	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON	4 000 €	4 000 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION CYCLES PASSION REUNION	4 000 €	4 232 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION DES ARTS MARTIAUX UNIFIES	2 392 €	2 392 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION DES CALEBASSIERS	5 000 €	1 000 €	Fonctionnement section tennis ballon
6574	ASSOCIATION DES VETERANS ATHLETISME DIONYSIEN	- €	460 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION DIONY GYM REUNION	15 534 €	15 534 €	Fonctionnement(forfait)
6574	ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE	850 000 €	782 €	Fonctionnement section football
6574	ASSOCIATION DIONYSIENNE POUR LE SPORT ET LOISIR	- €	763 €	Fonctionnement section volleyball
6574	ASSOCIATION FOOTBALL FEMININE DIONYSIENNE	4 500 €	4 500 €	Fonctionnement (féminin D1)
6574	ASSOCIATION HANDBALL CLUB EST DIONYSIEN	- €	15 000 €	Fonctionnement. (fusion entre le case chaudron section handball et l'association Primat Handball Club.
6574	ASSOCIATION HANDISPORT CLUB SAINT-DENIS	1 794 €	2 000 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION HOCKEY CLUB DE BOURBON	4 564 €	1 564 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION JEUNES LES CAMELIAS	2 714 €	2 714 €	Fonctionnement.
6574	ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE DIONYSIENNE	6 505 €	6 505 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION JUDO CLUB DE BOIS DE NEFLES	- €	2 300 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION LASOURS	10 000 €	12 000 €	Fonctionnement (forfait sport co 2e tiers)
6574	ASSOCIATION LES AMIS BOULISTES DE CHAMP FLEURI	1 200 €	1 200 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION L'ANIMATION SPORTIVE EDUCATIVE CULTURELLE ARTISTIQUE ET DES LOISIRS	2 245 €	2 500 €	Fonctionnement section Karaté.
6574	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT, L'ANIMATION SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE DE SAINT-FRANCOIS	81 808 €	460 €	Fonctionnement section athletisme
6574	ASSOCIATION QWAN KI DO DE L'EST	763 €	900 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION ROLLER SKATE DIONYSIEN	3 772 €	4 048 €	Fonctionnement.
6574	ASSOCIATION SHOTOKAN KARATE CLUB DE BOIS DE NEFLES	- €	3 312 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION SPECIAL OLYMPICS REUNION	1 067 €	1 067 €	Organisation d'un tournoi de football le 17 février 2008 à la Montagne en faveur des personnes handicapées mentales.
6574	ASSOCIATION SPORTING CLUB CHAUDRON RUGBY	15 000 €	22 867 €	Complément Label Elite
6574	ASSOCIATION SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE	5 947 €	8 147 €	Fonctionnement

Budget Primitif 2008
Détail des subventions versées

ANNEXE 3

Nature	Nom de l'association	BP 2007 tous secteurs confondus Pour mémoire	BP 2008 Propositions nouvelles du Maire	Objet de la subvention
6574	ASSOCIATION SPORTING CLUB DU CHAUDRON	4 935 €	4 935 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION SPORTIVE DE KARTING DE LA REUNION - CLUB DE SAINT-DENIS	1 886 €	1 886 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM DE LA REUNION (ASPTT DE LA REUNION)	35 938 €	2 373 €	Fonctionnement section basket
6574			22 867 €	Labelle Elite section volley féminin
6574			7 622 €	Volley Masculin forfait club D1 poule de classement.
6574	ASSOCIATION SPORTIVE DE PETANQUE DU MOUFIA	- €	644 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE BAS DE LA RIVIERE LA PETITE ILE LA COLLINE	8 564 €	1 564 €	Fonctionnement section pétanque
6574	ASSOCIATION SPORTIVE LA BRETAGNE	44 000 €	20 000 €	Fonctionnement secteur sport (forfait foot D2)
6574	ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	60 000 €	137 000 €	Fonctionnement (forfait club D1 3e tiers)
6574	ASSOCIATION SPORTIVE MONTGAILLARD	5 000 €	5 000 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION SPORTIVE VETERANS DE BELLEPIERRE	644 €	740 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION TENNIS CLUB DE LA MONTAGNE	1 526 €	1 526 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION TENNIS CLUB DU NORD	3 358 €	3 500 €	Fonctionnement
6574	ATHLETISME-CLUB ENTENTE DU NORD SAINT-DENIS	8 050 €	9 310 €	Fonctionnement
6574	ATLET CLUB LOISIRS	690 €	690 €	Fonctionnement
6574	BASKET CLUB DIONYSIEN	38 111 €	22 867 €	Label Elite Féminin
6574			15 244 €	Fonctionnement section masculine.
6574	BOULISTE CLUB LABOURDONNAIS	- €	500 €	Fonctionnement
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DU CHAUDRON	570 000 €	690 €	Fonctionnement section karaté
6574	CERCLE ESCRIME LA BUSE	3 450 €	3 404 €	Fonctionnement
6574	CLUB AQUATIQUE DU CHAUDRON	3 496 €	4 496 €	Fonctionnement
6574	CLUB BOULISTE DU STADE DE L'EST	- €	828 €	Fonctionnement
6574	CLUB BOULISTE ILET QUINQUINA	- €	552 €	Fonctionnement
6574	CLUB BOULISTE LE CHAUDRON	2 000 €	1 334 €	Fonctionnement
6574	CLUB BOULISTE SAINTE-CLOTILDE	2 500 €	2 070 €	Fonctionnement
6574	CLUB DE LUTTE PAUL JOUGLAS	- €	763 €	Fonctionnement
6574	CLUB DIONYSIEN TENNIS DE TABLE	1 564 €	1 564 €	Fonctionnement
6574	CLUB FOOTBALL DIONYSIEN	20 000 €	7 500 €	Fonctionnement D3
6574	CLUB LES GONFLES DE LA PETITE REINE	506 €	506 €	Fonctionnement
6574	CLUB MODELISME DEPARTEMENT REUNION	966 €	966 €	Fonctionnement
6574	CLUB OMNISPORTS DE LA MONTAGNE	- €	1 800 €	Fonctionnement
6574	CLUB SPORTIF PAUL JOUGLAS	- €	1 426 €	Fonctionnement
6574	CLUB SPORTIF SAINT DENIS ATHLETISME	- €	3 200 €	Fonctionnement
6574	CLUB SPORTIF SAINT DENIS BICROSS	10 377 €	10 110 €	Fonctionnement
6574	COMITE DEPARTEMENTAL UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	12 196 €	12 196 €	Déplacement des enfants dionysiens dans le cadre des rencontres sportives scolaires.
6574	COMITE REGIONAL CYCLISME REUNION	4 600 €	4 600 €	Manifestation - 62e Tour International Cycliste de la Réunion septembre 2008
6574	DIONY-BULLES	- €	5 000 €	Fonctionnement
6574	ECOLE REUNIONNAISE DE BUDO	552 €	552 €	Fonctionnement
6574	ESPACE HANDICAP DIONYSIEN	- €	2 500 €	Fonctionnement sections football et athlétisme
6574	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE	100 000 €	3 388 €	Fonctionnement section football féminin.
6574	FOOTBALL FEMININ CHAUDRON	2 500 €	2 030 €	Fonctionnement
6574	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	292 222 €	1 104 €	Fonctionnement section badminton
6574			15 245 €	Section handball (forfait sport co 1er tiers)
6574			2 806 €	Fonctionnement section judo
6574			874 €	Fonctionnement section karaté
6574	GROUPEMENT SPORTIF MECANIQUE DE LA JAMAÏQUE	25 000 €	30 000 €	Fonctionnement .
6574	HAND-BALL FEMININ SAINT-DENIS	10 000 €	15 000 €	Fonctionnement
6574	JEUNESSE 2000	102 505 €	5 247 €	Fonctionnement- reprise de la section féminine du Chaudron Handball Club.
6574	JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES	7 443 €	7 443 €	Fonctionnement
6574	JEUNESSE SPORTIVE MONTAGNARDE	6 643 €	6 413 €	Fonctionnement
6574	JEUNESSE SPORTIVE SAINT DENIS	20 000 €	20 000 €	Fonctionnement (forfait D2)
6574	JISEI BUDO CLUB	966 €	690 €	Fonctionnement
6574	LES BRUNEAS	- €	500 €	Fonctionnement
6574	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	127 632 €	2 070 €	Fonctionnement section boxe française
6574			1 200 €	Fonctionnement section Moringue

Budget Primitif 2008
Détail des subventions versées

ANNEXE 3

Nature	Nom de l'association	BP 2007 tous secteurs confondus Pour mémoire	BP 2008 Propositions nouvelles du Maire	Objet de la subvention
6574	MARGOT RUN	1 067 €	1 067 €	Organisation de la 3e édition BIDALON sur le quartier des Camélias 2e édition en avril 2008.
6574	MOTO CLUB TRACER	1 426 €	1 426 €	Fonctionnement
6574	MOUFIA AQUATIK	3 956 €	3 956 €	Fonctionnement
6574	NATATION SAINT-DENIS REUNION	25 000 €	25 000 €	Fonctionnement (forfait)
6574	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	150 000 €	150 000 €	Fonctionnement.
6574	OLYMPIQUE GYMNIQUE DYONISIEN	- €	4 840 €	Fonctionnement
6574	PATINAGE CLUB DIONYSIEN	1 251 €	1 251 €	Fonctionnement
6574	PETANQUE SPORT DE SAINT-DENIS	1 600 €	2 254 €	Fonctionnement
6574	RACING CLUB BOURBON (EX RACING CLUB DE BOIS DE NEFLES)	1 196 €	1 196 €	Fonctionnement
6574	RACING CLUB SAINT-DENIS	22 049 €	4 049 €	Athlétisme - Fonctionnement
6574	REUNION ARTS COMBATS BOXING CLUB	- €	1 196 €	Fonctionnement
6574	SAINT DENIS FAV'SPORT	- €	4 000 €	Fonctionnement
6574	SAINT DENIS RUN ROLLER	1 500 €	1 500 €	Fonctionnement
6574	SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION	60 000 €	60 000 €	Fonctionnement - forfait club foot super D2
6574	SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB	228 000 €	137 000 €	Fonctionnement - forfait club D1 3e tiers
6574	SAINT-DENIS JEUNESSE SPORTING	5 723 €	5 723 €	Fonctionnement
6574	SHOTOKAN KARATE-DO DYONISIEN	- €	3 000 €	Fonctionnement.
6574	SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT	24 891 €	22 868 €	Basket-Ball Label Elite section masculine
6574			2 346 €	Fonctionnement section Tennis de table.
6574	SOCIETE SPORTIVE JUNIORS DIONYSIENS	20 000 €	20 000 €	Fonctionnement (forfait club D2)
6574	STRIKE CLUB BOURBON	1 000 €	800 €	Fonctionnement
6574	TAI DO CLUB DE LA BRETAGNE	- €	874 €	Fonctionnement
6574	TAI DO CLUB DIONYSIEN	- €	2 392 €	Fonctionnement
6574	TENNIS CLUB DIONYSIEN	4 324 €	4 324 €	Fonctionnement
6574	TENNIS CLUB MUNICIPAL DE CHAMP FLEURI	3 864 €	3 864 €	Fonctionnement
6574	TRIATHLON CLUB DIONYSIEN	763 €	763 €	Fonctionnement
6574	UNION PUGILISTIQUE SAINT-DENIS	9 100 €	9 100 €	Fonctionnement.
6574	VELO CLUB SAINT-DENIS	- €	18 000 €	Fonctionnement
6574	VOLLEY BALL CLUB SAINT-DENIS	15 244 €	18 244 €	Fonctionnement.
6574	WEI CHEUNG	1 600 €	1 600 €	Fonctionnement
6574	XV DIONYSIEN	11 434 €	11 134 €	Fonctionnement (forfait)
	Total SPORTS		1 141 512 €	
	Total SPORTS		1 141 512 €	
6574	ASSOCIATION EVEIL CULTUREL EN STRUCTURE PETITE ENFANCE A LA REUNION (LE KALOU)	3 000 €	4 000 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION FREDERIC LEVAVASSEUR	18 315 €	5 000 €	Fonctionnement (CASE VERTE)
6574	ASSOCIATION LA CAZE ZOUZOU	3 700 €	5 000 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION LE COIN DES BOUTCHOUX	3 000 €	5 000 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION LES ALAMANDAS	4 574 €	4 600 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION LES JACARANDAS - ILET AUX GRANDS	4 574 €	4 600 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION LES JACARANDAS - ILET AUX PETITS	4 574 €	4 600 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION LES POINSETTIAS	4 574 €	4 600 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION LES ZINNIAS	4 574 €	4 600 €	Fonctionnement
6574	COLOMBINE	5 000 €	7 000 €	Fonctionnement
6574	LES JONQUILLES	5 000 €	10 000 €	Fonctionnement
6574	NOTRE DAME DES ENFANTS	- €	7 000 €	Fonctionnement
	Total PETITE ENFANCE		66 000 €	
6574	A COEUR JOIE - CLUB DU 3EME AGE DU BRULE - SAINT-DENIS	1 067 €	2 100 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	ASSOCIATION AGE D'OR	3 000 €	4 000 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	ASSOCIATION DE LOISIRS 'LES JOYEUX COMPAGNONS' DE SAINT-BERNARD - MONTAGNE	2 500 €	3 500 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	ASSOCIATION FLEURS DES CHAMPS DE GRAND CANAL	1 220 €	2 220 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	ASSOCIATION JOIE ET GALETTE DE LA SOURCE	3 165 €	4 165 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	ASSOCIATION LA FARANDOLE	3 200 €	4 200 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	ASSOCIATION LA JAVA BLEUE	3 497 €	4 497 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées

Budget Primitif 2008
Détail des subventions versées

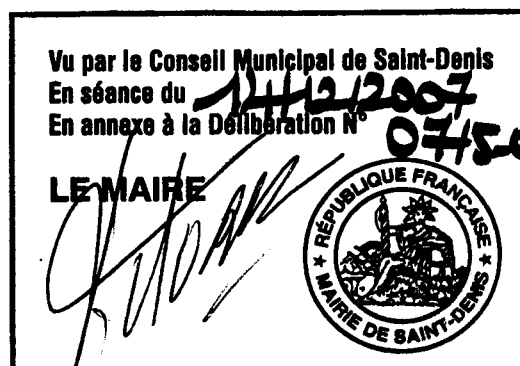
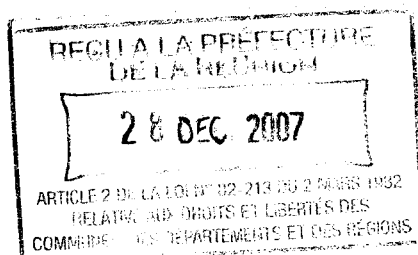
ANNEXE 3

Nature	Nom de l'association	BP 2007 tous secteurs confondus Pour mémoire	BP 2008 Propositions nouvelles du Maire	Objet de la subvention
6574	ASSOCIATION LES AZALEES	1 048 €	2 048 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	ASSOCIATION LES CAMELIAS	- €	3 400 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	ASSOCIATION LES JACARANDAS	1 749 €	2 749 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	ASSOCIATION MOUFIA I - LES FLAMBOYANTS	1 982 €	2 982 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	ASSOCIATION PETITES FLEURS FANEES	933 €	1 933 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB DU 3EME AGE MOUFIA II	3 000 €	4 000 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB 3EME AGE LES PLUIES D'OR	2 200 €	3 200 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB DE L'AMITIE	1 866 €	2 866 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB DE L'ESPERANCE	1 400 €	2 400 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB DE LOISIRS DE LA MONTAGNE	1 224 €	2 224 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB DE TROISIEME AGE " LES CHRYSANTHEMES "	1 220 €	2 220 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB DES CAPUCINES	2 134 €	3 134 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB DES MIMOSAS DE SAINT-DENIS	7 000 €	8 000 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB DU TROISIEME AGE DE SAINT JACQUES	3 024 €	4 024 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB EMERAUDES	1 200 €	2 200 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB ESPOIR	3 165 €	4 165 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB HELIOTROPE	2 700 €	3 700 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB LA BELLE VIE	1 865 €	2 865 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB LA COLOMBE	915 €	1 915 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB LA VANILLE	2 000 €	3 000 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB LE SOURIRE	2 332 €	3 332 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB LES BOUGAINVILLIERS	1 524 €	2 524 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB LES CHARMILLES	1 700 €	2 700 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB LES DAHLIAS	2 320 €	3 320 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB LES LAURIERS	2 000 €	3 000 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB LOUIS JOUVET	1 165 €	2 165 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	CLUB PAMPLEMOUSSE	1 200 €	2 200 €	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE ET DES RETRAITES	149 837 €	149 837 €	Soutien des clubs de séniors dionysiens
	Total SOCIAL(3EME AGE)		256 785 €	
6574	ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE A L'ENFANCE ET A LA CITOYENNETE	25 000 €	25 000 €	Formation de bénévoles dans le secteur para médical/aide à l'intégration scolaire et professionnelle
6574	ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS SECTION ST-DENIS	3 000 €	4 000 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION DES SOURDS DE LA REUNION	- €	1 500 €	Tournoi de jeux vidéo mars à décembre 2008
6574	ASSOCIATION DES VEUVES DE GUERRE ET PUPILLES DE LA NATION DE LA REUNION	1 000 €	1 300 €	Visites culturelles, excursions et voyages
6574	ASSOCIATION DIONYSIENNE ECOUTER INFORMER AIDER	8 000 €	6 000 €	Organisation de 3 repas de solidarité et personnel (2 permanents)

Budget Primitif 2008
Détail des subventions versées

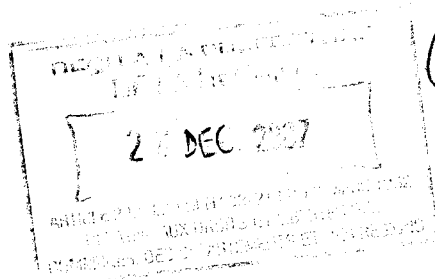
ANNEXE 3

Nature	Nom de l'association	BP 2007 tous secteurs confondus Pour mémoire	BP 2008 Propositions nouvelles du Maire	Objet de la subvention
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE MAINTIEN A DOMICILE (L'ARAMAD)	10 000 €	10 000 €	Aide au maintien des personnes à domicile
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L'AIDE JURIDIQUE AUX FAMILLES ET AUX VICTIMES	7 000 €	9 500 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION SECOURS OPERATIONNEL URBAIN BOUTIQUE D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE	6 000 €	6 000 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION UN TOIT POUR VIVRE	7 000 €	7 000 €	Gestion d'un parc locatif pour personnes en difficultés
6574	BANQUE ALIMENTAIRE DES MASCAREIGNES POUR LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	6 000 €	6 000 €	Frais de livraison et de collecte
657362	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	6 787 000 €	1 990 254 €	Fonctionnement
657362			5 160 000 €	Personnel mis à disposition
6574	COMITE ACTION SOCIALE DU PERSONNEL COMMUNAL	478 837 €	312 000 €	Fonctionnement (dans l'attente de la définition par le CM des actions sociales en faveur des agents communaux -Loi du 19/02/2007- et du renouvellement du Conseil d'Administration, suite aux prochaines Elections Professionnelles)
6574	CROIX-ROUGE FRANCAISE DELEGATION LOCALE DE SAINT-DENIS	9 000 €	11 500 €	Fonctionnement
6574	FRAT'ETERNITE	10 000 €	10 000 €	Mise en place d'actions de solidarité
6574	REUNION OCEAN INDIEN SOLIDARITE	8 000 €	8 000 €	Education nutritionnelle, point info famille, aide scolaire aux personnes handicapées et/ou hospitalisées
6574	SECOURS CATHOLIQUE - DELEGATION REUNION	3 000 €	3 000 €	Fonctionnement
6574	UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA REUNION	21 500 €	21 500 €	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES - TELETHON	- €	10 000 €	Don au Téléthon 2007
	Total SOCIAL (DIVERS)		7 602 554 €	
6574	ASSOCIATION FEMMES MONTGAILLARD	1 320 €	1 350 €	Fonctionnement
	Total SOCIAL (FEMININES)		1 350 €	
	Total VIE FAMILIALE		7 926 689 €	
6574	ASSOCIATION FREDERIC LEVAVASSEUR	18 315 €	5 000 €	Classe Passerelle
6574	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL	30 000 €	15 000 €	Accueil des jeunes en classe de découverte
657361	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS	760 000 €	757 574 €	Fonctionnement
6574	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	200 000 €	100 000 €	Classes de mer
6574			100 000 €	Fonctionnement du centre
6574	RESEAU DE PREVENTION DU SYNDROME D'ALCOOLISATION FOETALE (REUNISAF).	- €	20 000 €	Alcoolisation prénatale
	Total SCOLAIRE		997 574 €	
	Total VIE SCOLAIRE		997 574 €	
	Total Général		20 000 000 €	




*Département de la Réunion
Commune de Saint-Denis*

**Conseil Municipal
du vendredi 14 décembre 2007
5^{ème} séance annuelle**



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 14/12/2007
En annexe à la Délibération N° 0715-06

LE MAIRE



**Conventionnement
avec les organismes
percevant plus de 23 000
euros au Budget 2008**